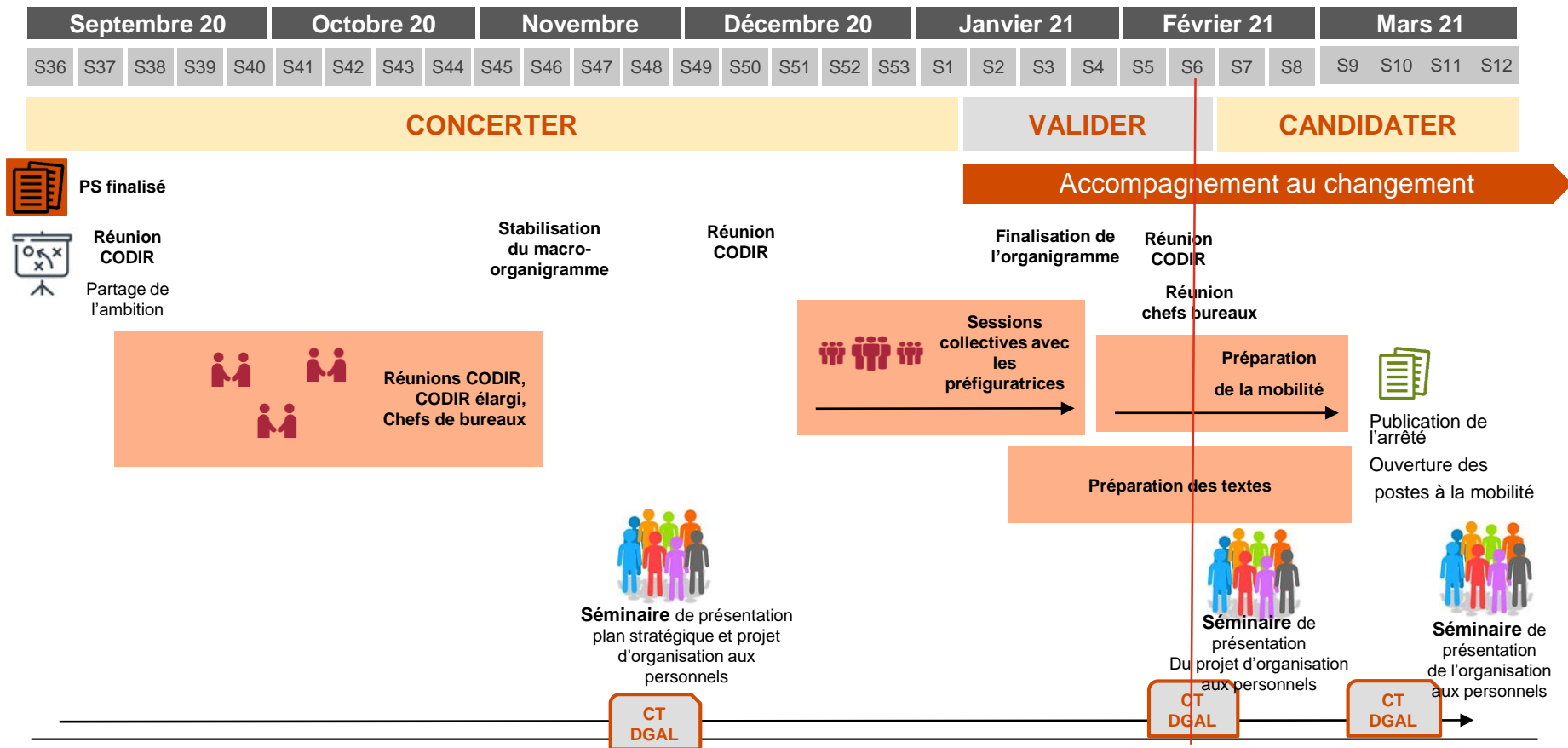
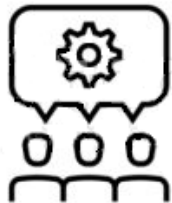


ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION DE LA DGAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 10/02/2021

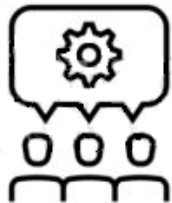
Démarche > Déclinaison des actions organisationnelles





Méthodologie > Les éléments de cadrage

- Questionner la revue des missions avec le prisme PS pour se projeter (préfigureurs + Ch. B)
 - Missions à abandonner ? À déléguer ?
 - Échanges itératifs avec les chargés d'étude concernés
 - Bénéfice à mutualiser pour placer les curseurs
- Des réunions thématiques des préfigureurs (SD+CS)
 - Surveillance, PS/PC,
 - Politiques incitatives,
 - Conventions, budget (pilotage, anticipation des dépenses), marchés publics
 - Valorisation données, pilotage SI (&AMOA),
 - Appui juridique,
 - Méthodes d'inspection/suites, pilotage métier des services



Méthodologie > Des missions à ne plus exercer à la DGAL

➤ à confier à d'autres acteurs selon une trajectoire à construire :

- Habilitation organismes formation PA (CNR, Vetagrosup), chiens dangereux (MINT), innovation BEA (CNR)
- Traitement déclarations de ruchers (Base nationale des opérateurs, APCA)
- Calcul NODU et autres indicateurs (SSP, Comité Scientifique et Technique)
- Reconnaissance des laboratoires (DRAAF)
- Formation des SCHS (CNFPT)

➤ à déléguer dans un pas de temps à discuter

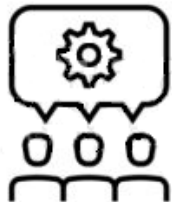
- Inscription variétés au catalogue (Geves)
- Certification export animaux domestiques (Vétérinaires sanitaires)

➤ à abandonner :

- Génétique carnivores domestiques

➤ encore en cours de réflexion : CEPP dépendant des orientations politiques qui seront retenues (délocalisation en DRAAF, délégation à un autre service ou organisme, abandon)

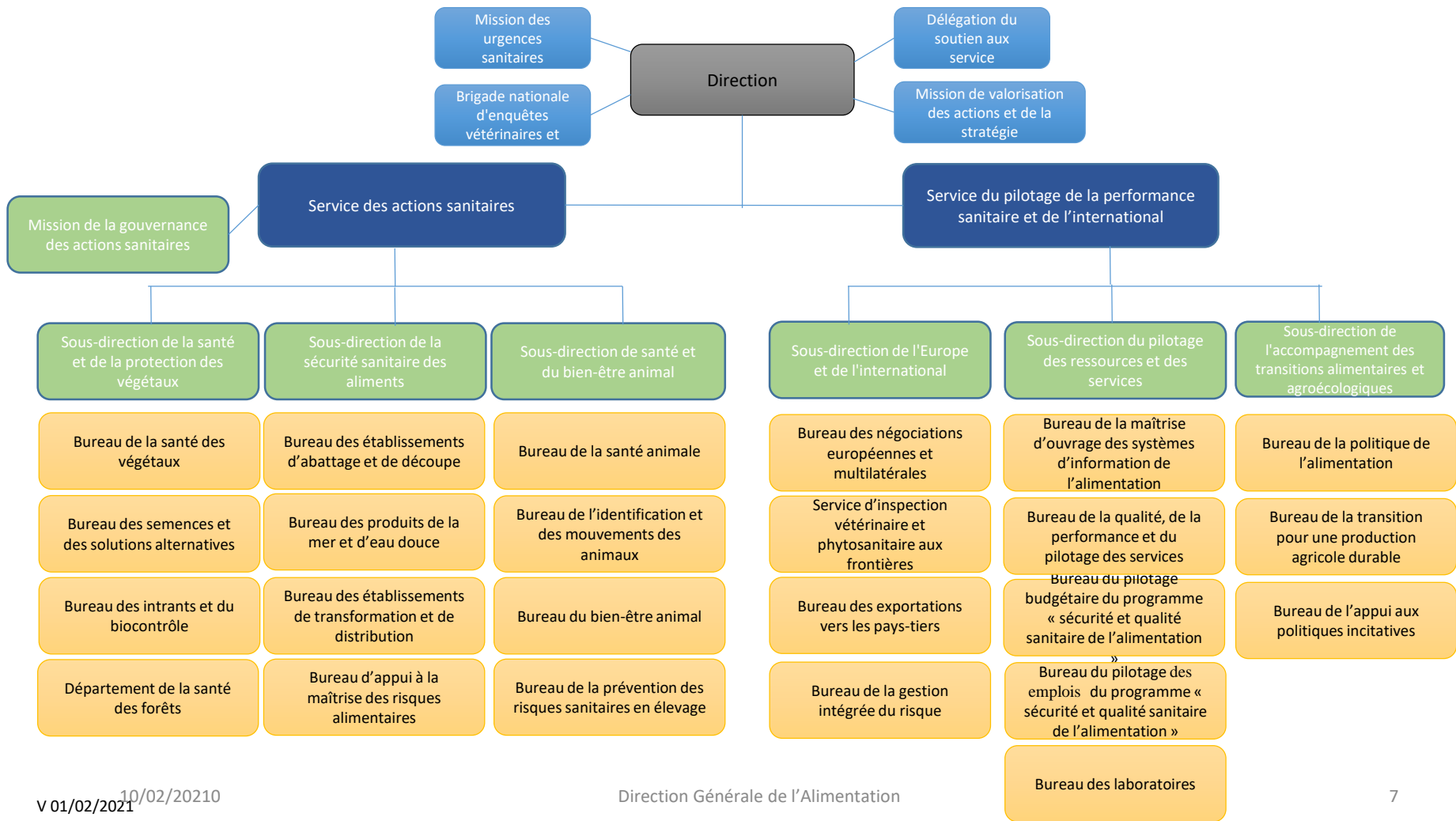
➔ Faible volumétrie au global : 4 ETP, grande dispersion sur les structures



Méthodologie > Des arbitrages traduisant les priorités du plan stratégique

- Une mise en synergie du pilotage des politiques incitatives au service du projet agroécologique
- Un renforcement du pilotage des négociations européennes et multilatérales
- Un bureau dédié à la gestion intégrée des risques
- Une meilleure intégration du risque chimique et physique dans les contrôles de la chaîne alimentaire
- Un renforcement du pilotage des méthodes d'inspection
- Une nouvelle organisation dans le secteur des emplois et du budget du P206

LE POINT A DATE



LA SUITE DES TRAVAUX : APPROCHE PAR POSTE



Méthodologie > Les éléments disponibles à date

1. Les maquettes des différentes sous-directions

- « organisation actuelle » : identification des portefeuilles de mission morcelés / attributions cibles
 - « organisation cible » : reconstitution de portefeuilles correspondant à 1 ETP, identification des transferts d'agents entre structures
- Échanges entre préfigurateurs et agents concernés en cours

2. Règles applicables aux mobilités dans le cadre d'une réorganisation en cours de vérification

- Ouverture obligatoire des postes pour lesquels plus de 25% des missions sont modifiés ; clarifier si, en cas d'accord de l'agent, le mouvement interne peut se faire sans ouverture
- Recours à la procédure d'urgence (publication pour 15 jours)



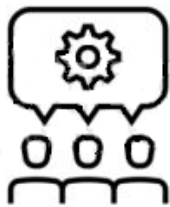
Méthodologie > Les travaux en cours

- Identifier les postes à ouvrir : **préfigurateurs**
 - Reconfigurations
 - Créations

→ arbitrages DG : **11 février**
- Préparer les fiches de postes pour tous les postes à ouvrir : CS/SD/CB

→ Pour le **19 février**
- Préparation de la mobilité, lien avec SG, IGAPS, OS : DSS

Support de suivi
commun DSS

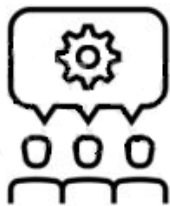


Méthodologie > Proposition de doctrine (1/2)

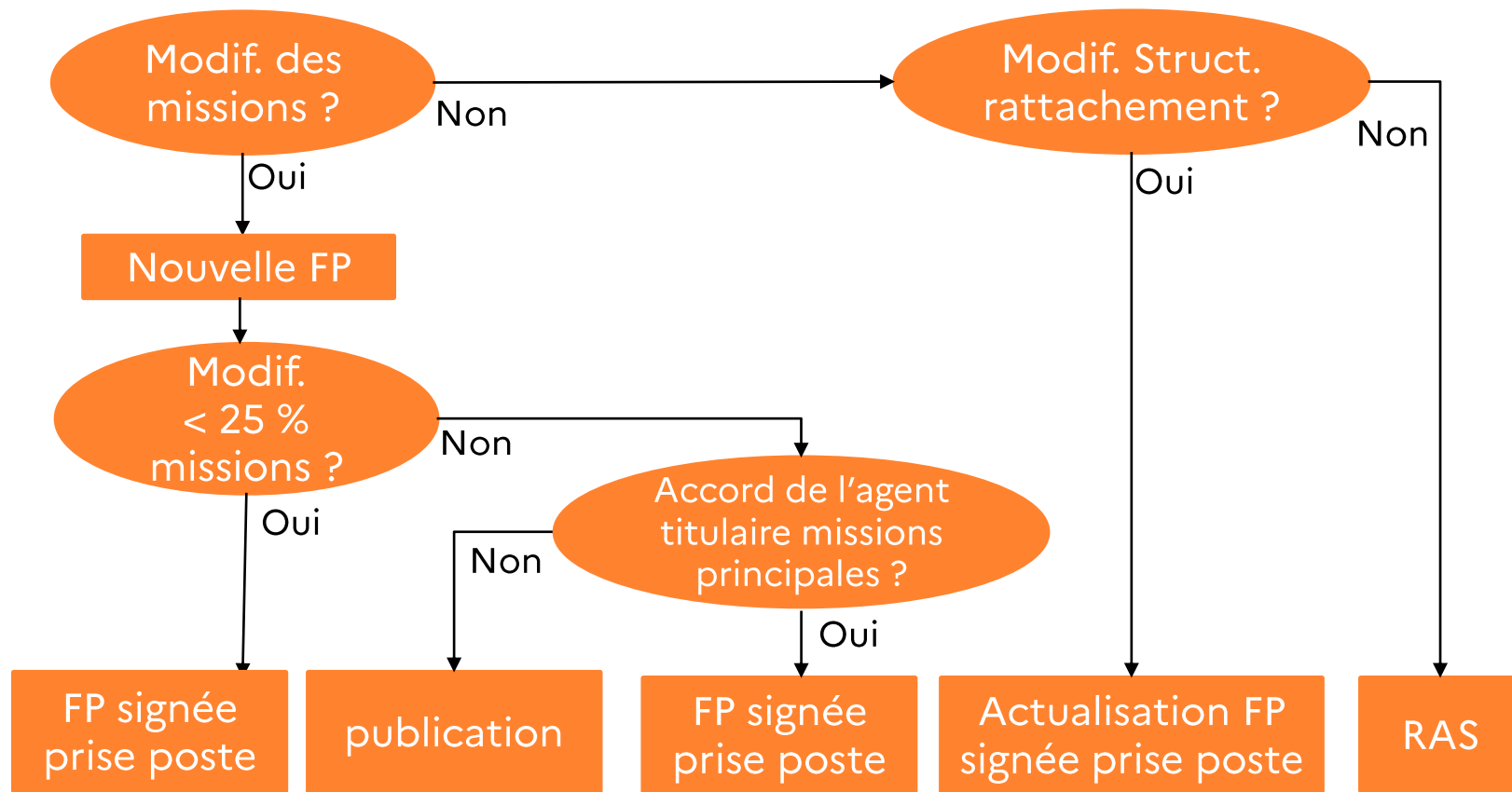
Etablissement de la liste de postes à ouvrir :

- Au sein du CODIR :
 - Chefs de service
 - Sous-directeurs : si la SD accueille de nouvelles missions (> 25%) ou opportunité / statut d'emploi ; pas de réouverture des postes de SD adjoint
- Au sein des structures :
 - Chef de bureau : uniquement si le bureau accueille de nouvelles missions (> 25%)
 - Chargé d'études : uniquement si le portefeuille actuel de missions est impacté au-delà de 25 %, et refus de l'agent sur nouvelle FP
 - A la demande de l'agent : s'il souhaite candidater sur un autre poste **à la DGAL**
- Créations validées DG

Nécessite de diffuser rapidement
les FP : créations, reconfigurations



Méthodologie > Proposition de doctrine (2/2)





Méthodologie > Rétroplanning

31 mars : réorganisation finalisée

6 mars : publication des postes

5 mars : publication arrêté et décision

3 mars : CT DGAL

10 février : réunion d'information du personnel

9 février : CT DGAL

2 février : réunion avec les chefs de bureaux

28 janvier : réunion d'arbitrage format Codir élargi

27 janvier : réunion informelle OS du CTS